

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vendredi 20 février 2026

Le Conseil, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est réuni au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - Centre de conférences Pierre Mendès-France - 139 rue de Bercy à Paris - 75012 PARIS sous la présidence de Patrick OLLIER.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h40.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

*
* *

Monsieur Geoffroy BOULARD est désigné secrétaire de séance.

*
* *

M. OLLIER - Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir regagner vos places.

Je remercie les maires et conseillers métropolitains qui sont aujourd'hui présents, compte tenu des circonstances, du fait que vous êtes tous pris sur le terrain par les campagnes électorales. J'apprécie beaucoup que vous ayez fait l'effort de nous rejoindre pour le dernier Conseil métropolitain de la mandature. C'est important pour moi de vous remercier, je le ferai après les délibérations.

Après notre séance, vous êtes conviés à un apéritif de fin de mandature.

Deux délibérations ont été déposées sur vos tables. La première sera rapportée par Daniel-Georges COURTOIS, c'est une aide qui m'a été demandée par M. Vitali KLITSCHKO, le maire de Kyiv, pour des générateurs. Je pense qu'il serait opportun et utile que la Métropole lui apporte son soutien. La seconde concerne la chambre régionale d'agriculture et la clarification d'une subvention que nous devons lui attribuer en 2026, mais qui a été mal établie parce qu'elle ne porte que sur la moitié de l'année. Nous allons vous demander de rectifier ce que je considère comme une erreur technique.

Nous avons eu une réunion des présidents de groupes, mercredi 28 janvier dernier, à 15h30, au cours de laquelle toutes les délibérations que nous allons traiter aujourd'hui ont été validées.

A) Installation de conseillers métropolitains

M. OLLIER - Nous allons procéder à l'installation de Régis CASTEL (excusé), nouveau conseiller métropolitain de Courbevoie et d'Alexis GOVCIYAN, nouveau conseiller métropolitain du IX^{ème} arrondissement. Nous leur souhaitons la bienvenue.

B) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de la Métropole du Grand Paris de la séance du 12 décembre 2025

M. OLLIER - S'il n'y a pas d'observations particulières, il est adopté.

LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

C) Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole au Bureau et au Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

M. OLLIER - Il n'y a pas eu d'observation. Je mets aux voix.

C) Délibérations du Conseil

❖ Finances et Budget

01/ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026

M. OLLIER - La parole est à Philippe LAURENT, vice-président de la commission des Finances.

M. LAURENT - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, à l'heure où nous examinons les orientations budgétaires pour 2026, il n'est pas inutile de prendre du recul et de regarder le chemin parcouru depuis la création de notre Métropole il y a dix ans. À cette occasion, nous devons mesurer en responsabilité ce que nous avons absorbé, ce que nous avons investi et comment nous avons tenu notre cap financier. Ce regard, en forme de bilan, fait émerger trois réalités incontestables.

D'abord, la Métropole a protégé les ressources de ses communes. Ensuite, elle a investi massivement pour transformer notre territoire. Enfin, elle a maintenu une discipline budgétaire exemplaire, malgré un contexte national de plus en plus contraint.

Premièrement, la Métropole a protégé les ressources de ses communes. En effet, depuis 2016, la Métropole du Grand Paris assume un rôle particulier dans le paysage intercommunal français, celui d'amortisseur financier au profit des communes membres.

Alors que les dotations de l'État diminuent année après année, nous avons fait le choix politique et institutionnel, à l'initiative du Président OLLIER et du président de la commission des Finances, Gilles CARREZ, de préserver intégralement les attributions de compensation versées aux communes membres, en valeur 2015. En 2026, d'ailleurs, la baisse de la seule dotation de compensation de la part salaire atteindra près de 50 M€ supplémentaires. À cela s'ajoutent les effets cumulés des écêtements successifs de dotation globale de fonctionnement (DGF), du fait des mécanismes de péréquation internes.

Sur la seule année 2026, le coût total du rôle d'amortisseur atteindra 318 M€. Mais ce chiffre doit être replacé dans une perspective décennale. Mes chers collègues, depuis 2016, la Métropole aura ainsi absorbé 2 Md€ de baisse de DGF au profit des communes et territoires – 2 Md€ d'amortissement. Aucune autre intercommunalité, en France, ne porte un tel niveau d'amortissement sur ses ressources propres. Cela signifie très concrètement que la Métropole a accepté de réduire ses marges de manœuvre pour garantir la stabilité financière des 130 communes membres. Pour la neuvième année consécutive, la DGF coûte à la Métropole, puisque nous reverserons davantage que nous ne percevons.

Cette réalité structurelle constitue l'un des piliers de notre pacte fiscal et budgétaire. Elle a permis aux communes de sécuriser leurs budgets locaux, dans un contexte marqué par la disparition de la taxe d'habitation, la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et l'instabilité des règles nationales. Ce choix a un prix, nous l'assumons, mais il impose désormais des décisions structurantes pour l'avenir.

Deuxièmement, la Métropole a investi 1,6 Md€ pour l'équilibre territorial. En effet, depuis 2016, l'effort d'investissement cumulé a atteint 1,6 Md€. Cet investissement massif a été orienté vers un objectif clair : rééquilibrer les territoires et améliorer durablement le cadre de vie des 7,2 millions d'habitants de la Métropole.

À cet égard, notre action s'est structurée autour de trois leviers.

D'abord, le soutien direct aux communes, avec le fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), le fonds Énergies, le fonds Biodiversité, le plan Vélo, Centres-Villes Vivants, le fonds « Innovez dans la ville ». Tous ces dispositifs ont permis de financer des milliers de projets locaux. Depuis 2016, plus de 1 400 projets ont été accompagnés *via* le FIM à lui seul, pour un total de financements attribués à hauteur de 360 M€, générant plus de 1,6 Md€ d'investissement par les porteurs de projets. Les deux tiers des financements ont bénéficié aux territoires du Nord et de l'Est métropolitains, traduisant concrètement notre exigence de rééquilibrage. Tous fonds confondus, ce sont plus de 770 M€ qui ont été distribués pour financer 4 753 M€ d'investissement local par les porteurs de projets et notamment les communes.

Ensuite, le deuxième levier concerne les grandes politiques environnementales et de résilience. La montée en puissance de la compétence GeMAPI, Monsieur le Président, en est l'illustration la plus structurante. La taxe GeMAPI, portée progressivement de 3 M€ à 40 M€ et, demain, si vous votez le budget qui vous sera proposé, à 50 M€, finance des investissements lourds : les digues, les batardeaux, les zones d'expansion des crues et le casier pilote de La Bassée. L'actualité, mes chers collègues, nous rappelle combien cette mission, délaissée depuis trop longtemps par les pouvoirs publics, est cruciale et nous oblige.

À cela s'ajoute le plan Climat-Air-Énergie métropolitain (PCAEM), dont nous allons parler tout à l'heure, le plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), le plan alimentaire métropolitain, le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), remplacé en 2025 par le Service Public de Rénovation de l'Habitat, le plan Vélo métropolitain. Ces investissements ne sont pas conjoncturels, ils structurent la résilience du territoire métropolitain pour les décennies à venir.

Enfin, l'aménagement et l'attractivité constituent un troisième levier primordial de l'action de la Métropole, avec les trois éditions de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », avec les dix opérations d'intérêt métropolitain, dont la ZAC Plaine Saulnier, avec le soutien aux tiers-lieux, à l'économie circulaire, à la logistique fluviale dans le cadre de l'Axe Seine. Autant de projets qui renforcent la cohésion et l'attractivité du territoire.

La Métropole a été à la hauteur de son rôle de collectivité hôte des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Elle laisse en héritage le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris, équipement unique au service des métropolitains pouvant accueillir des événements au rayonnement international tels que les championnats d'Europe de natation en 2026.

En 2026, malgré un contexte de moindres recettes estimées entre moins 40 M€ et moins 60 M€, nous visons encore 150 M€ d'investissement, soit au-dessus de la moyenne des cinq dernières années, qui est de 129 M€. Nous maintenons donc une trajectoire ambitieuse.

Troisième réalité, une maîtrise budgétaire exemplaire et une prospective lucide. Ce double mouvement – amortir massivement pour le bien des communes et investir fortement pour celui de nos territoires – n'aurait pas été possible sans une gestion très rigoureuse tout au long de ces dix dernières années.

D'abord, les dépenses de fonctionnement ont été strictement maîtrisées. La Métropole demeure une administration de missions. En 2026, la masse salariale sera stable par rapport à 2025. Les dépenses d'intervention diminueront de près de 30 % entre 2025 et 2026. Les coûts administratifs sont également limités au strict nécessaire. La masse salariale représente environ 10 % des dépenses réelles de fonctionnement – un niveau sans équivalent dans le bloc communal. Notre capacité de désendettement reste inférieure à un an. L'encours de dette demeure très modéré, il ne finance d'ailleurs que la politique GeMAPI.

Cette agilité budgétaire est l'une des forces majeures de la Métropole. Évidemment, ce modèle vertueux est aujourd'hui à la limite de la soutenabilité et nous devons regarder la réalité en face. 2026 sera la dernière année durant laquelle le pacte fiscal et budgétaire initial pourra être respecté dans ses termes actuels. En effet, la baisse structurelle de la DGF, les incertitudes sur la TVA, la réduction des compensations fiscales, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) et la fin prochaine du régime transitoire en 2027 risquent de modifier profondément l'équation financière et de réduire notre capacité d'autofinancement, ainsi que notre résultat de clôture.

Nous avons jusqu'à présent pu absorber les chocs et assumer le rôle que je viens de décrire sans modifier le pacte fiscal et budgétaire liant la Métropole à ses communes membres. Demain, cela ne sera plus possible sans une évolution structurelle. La prochaine mandature devra engager des évolutions de fond : clarification du modèle fiscal, redéfinition des équilibres internes, adaptation des mécanismes de solidarité. Cette évolution sera sans aucun doute l'une des priorités des élus de la Métropole et des responsables des communes membres. Les débats à venir seront sans aucun doute passionnants.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, en dix ans, la Métropole du Grand Paris a démontré trois choses :

- Son soutien constant aux communes, en absorbant plus de 2 Md€ de baisse des dotations,
- Sa capacité d'investissement avec 1,6 Md€ engagé au service des territoires,
- Sa discipline budgétaire avec des dépenses maîtrisées et une dette très contenue.

Ce bilan est solide, il marque aussi un tournant, puisque nous arrivons au terme d'un cycle. Le prochain devra être celui d'un ajustement stratégique pour préserver la solidarité métropolitaine et notre capacité d'action. C'est donc avec cette lucidité et cette responsabilité que nous abordons les orientations budgétaires 2026.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président.

M. LAURENT - Quelques mots sur les orientations budgétaires de 2026, en commençant par les recettes :

- Nous estimons que la baisse de la dotation globale de fonctionnement sera de 49 M€ en 2026 ;
- Nous espérons une hausse légère du produit de TVA à 14,5 M€, sous réserve que l'évolution nationale de la TVA suive la croissance du PIB et de l'inflation ;
- Nous estimons que la fraction de cotisation foncière des entreprises (CFE) reversée par les territoires et la Ville de Paris sera de l'ordre de 20 M€ contre 30 M€ en 2025, du fait d'une moindre compensation fiscale aux collectivités territoriales prévue au projet de loi de finances (PLF) ;
- Enfin, concernant le DILICO auquel les intercommunalités sont soumises, nous avons estimé notre contribution à hauteur de 5,3 M€.

Les autres revenus s'établissent comme suit :

- Nous proposons d'augmenter la taxe GeMAPI de 10 M€ pour atteindre 50 M€ ;
- La reprise du résultat 2025 sera de 47 M€, plus bas que les années précédentes ;
- Le reversement du DILICO 2025 avec 1,3 M€ ;
- L'emprunt auquel nous aurons recours si nécessaire avec pour cible, un montant inférieur ou égal à celui inscrit au budget 2025.

Au titre des dépenses, les grandes politiques structurantes seront poursuivies :

- Les financements en appui des communes : équipements structurants, le FIM, Centres-Villes Vivants, fonds Énergies et Biodiversité, plan Vélo, etc. ;
- La GeMAPI avec la montée en puissance des travaux propres de la Métropole, notamment sur les systèmes d'endiguement et la renaturation des cours d'eau, le renforcement de l'action commune avec Seine Grands Lacs, dans le contexte de la mise en service du casier pilote de La Bassée et du déploiement massif de zones d'expansion des crues ;
- En matière d'environnement, la mise en œuvre du plan Climat-Air-Énergie métropolitain, le renforcement des mobilités douces (Vélib' Métropole, bornes de recharge, autopartage, etc.), la rénovation des bâtiments publics et l'adaptation au changement climatique, le dispositif « Métropole Roule Propre ! », etc. ;
- En matière d'habitat-logement, la mise en œuvre du dispositif Métropole Rénov' dans le cadre du nouveau service public de rénovation de l'habitat (qui succède au SARE), cofinancement des plans de sauvegarde et d'opérations de résorption de l'habitat insalubre, poursuite de la préparation du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) ;
- En matière d'aménagement, la mise en œuvre des travaux dans les ZAC métropolitaines, dont la ZAC Plaine Saulnier, le développement des opérations de soutien aux lauréats « Inventons la Métropole du Grand Paris », l'accueil des championnats d'Europe de natation au Centre Aquatique Olympique ;
- En matière d'attractivité et de développement économique, la poursuite du soutien aux tiers-lieux métropolitains, au tourisme durable et fluvial, à l'économie circulaire et solidaire, à la logistique urbaine décarbonée, à l'innovation et au numérique ;
- En matière de coopérations, le renforcement de l'Entente Axe Seine, dont la présidence est assurée par la Métropole depuis 2025, en coopération avec les collectivités voisines de la Métropole.

Monsieur le Président, nos orientations budgétaires prévoient un maintien de notre effort d'investissement cible à hauteur de 150 M€. En 2025, nous avons réalisé 127 M€, qui reposent sur la poursuite des efforts faits en 2025 sur les dépenses de fonctionnement, dont l'évolution sera limitée au strict nécessaire.

Le rapport sur les orientations budgétaires a été examiné par la commission des Finances le 23 janvier 2026. Cette dernière a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président.

La parole est à Patrice LECLERC.

M. LECLERC - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, après bien des difficultés, la France s'est dotée d'un budget qui a peu bougé par rapport aux premières maquettes établies par Monsieur BAYROU. Ressassé à longueur de discours par les différents ministres des Finances, amplifié par des médias peu friands d'investigations, la France vivrait au-dessus de ses moyens, la dette serait insupportable, le train de vie de l'État serait dispendieux, les charges sur les entreprises seraient trop lourdes, les gens se soigneraient trop, les retraités seraient des nantis, les fonctionnaires un poids pour la société, etc. Quant aux collectivités locales, elles dépenseraient sans compter.

Cette année encore, les variables d'ajustement du budget sont toujours les mêmes : les salariés, les chômeurs, les malades et j'ajouterais, les collectivités locales. Nous le savons toutes et tous, elles sont le dernier filet de sécurité dans un pays qui compte près de 12 millions de Français sous le seuil de pauvreté. Qui maintient un service public de proximité quand la CAF supprime ses permanences, quand les services fiscaux ferment dans nos communes ? Sans les communes, la solidarité n'est qu'un vain mot.

Alors qu'en dix ans, les plus riches ont vu leur fortune doubler, selon le dernier rapport d'OXFAM, ils restent peu ou pas taxés. Donc, nous avons surtout un problème de recettes. L'impôt ne frappe pas là où il devrait, épargnant les grosses fortunes et les grandes entreprises tandis que les salariés, eux, n'y échappent pas. Et pourtant, tous les amendements parlementaires qui visaient à plus de justice fiscale, la taxe Zucman ou le retour de l'ISF, ont été balayés par une majorité hétéroclite de l'extrême centre à l'extrême droite.

Depuis 2010, 128 milliards ont été enlevés aux communes. Pour notre Métropole, c'est 1,4 milliard qui a été renié depuis 2016. Cette année encore, toutes recettes confondues, il nous manque 150 M€.

Le système de financement des collectivités locales et de notre Métropole est donc à bout de souffle. Nous n'avons aucune visibilité à long terme, ni même à moyen terme. Au gré des discussions parlementaires, nous subissons des coups de rabot injustifiés, comme si gérer une ville se faisait à la petite semaine, sans projet d'avenir. Des rustines sont posées sur des pansements, qui sont eux-mêmes entourés de bandages, pendant qu'aucun docteur Diafoirus de Bercy n'ose se pencher sur les racines du mal.

Le Premier ministre veut remettre sur l'établi le « mille-feuille » institutionnel de notre région capitale. Ici, nous avons tous envoyé des contributions. Les cinq scénarios relevés par l'association des maires d'Île-de-France sont sur le bureau du Premier ministre, mais à force de voir le problème par le seul prisme de l'institution, on ignore l'essentiel, c'est-à-dire les compétences et les objectifs politiques. La décentralisation est sous surveillance, il y a le retour du contrôle *a priori* de nos dépenses, et, la solution qui est avancée auprès des maires est soit de réduire le service public auprès des habitants, soit de diminuer le nombre de fonctionnaires territoriaux, les deux allant souvent ensemble. Ce qui pourrait sortir de cette nouvelle loi sur la réforme territoriale serait une nouvelle fois un transfert de compétences sans les moyens de l'assumer. S'il n'y a pas de réforme fiscale associée, cela augmentera la dépendance à l'État.

L'État édicte, mais ne paie plus et ne concerte pas sur la réforme.

Monsieur le Président, cher Patrick (OLLIER), durant ces dix années, vous avez tenu deux promesses, être et rester une métropole des maires et, vous avez continué de verser la compensation aux communes, comme vient de le rappeler notre ami Philippe LAURENT, même si cela devient de plus en plus difficile pour les finances de la Métropole. Nous sommes proches de l'effet ciseaux : sans ressources nouvelles, les dotations de l'État ne couvriront même plus la moitié de ce qui est versé aux communes.

Un autre souci se présente à nous. Nous avons, ici, fait des choix importants en matière d'environnement, en accompagnant les automobilistes pour l'achat de véhicules non polluants, nous avons aidé les communes et départements à réaliser des centaines de kilomètres de pistes cyclables. Avec la taxe GeMAPI, nous avons fait faire un bond important à notre Métropole dans la prévention des inondations. Pourtant, nous nous retrouvons bien seuls face à un gouvernement qui a baissé drastiquement toutes les dépenses liées à l'environnement. Le fonds vert, la réhabilitation des logements passoires thermiques ont été attaqués comme jamais.

Une collectivité, aussi vertueuse soit-elle, ne peut pallier l'incurie d'un État qui parle fort, mais ne fait rien. La France recule s'agissant de ses engagements internationaux sur le réchauffement climatique.

En attendant, dans quelques semaines, les élections municipales et la nouvelle configuration de notre assemblée, j'ose espérer que ce gouvernement, comme en son temps celui de François HOLLANDE, ne rendra pas de décision sur la Métropole du Grand Paris sans une consultation sérieuse. Nous sommes nés sur les débris d'un déni démocratique. S'il y a une réforme, espérons qu'elle ne prendra pas le même chemin. Le rêve du macronisme finissant se rapproche de la vision qu'avait Napoléon III des collectivités locales – je le cite : « *Le maire est la main de l'État dans les communes.* » Nous avons mis 150 ans à sortir de ce schéma, ce n'est pas pour y retourner, même si vous aimez Napoléon, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Merci d'avoir relevé que, tous ensemble, nous avons tenu nos promesses pendant dix ans. Merci beaucoup.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. RAIFAUD - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, année après année, les rapports d'orientations budgétaires contiennent les mêmes termes : baisse des budgets, baisse des dotations de l'État, baisse de l'ensemble des ressources de la Métropole.

La Métropole continue d'assurer son rôle d'amortisseur, mais l'amortisseur est de plus en plus fatigué, malgré les 40 M€ à 60 M€ de moins de baisse. Fait étonnant : la métropole la plus importante de France est celle qui reçoit le moins de dotations d'intercommunalités. Cela concerne tout le monde. Ce n'est pas parce que la Métropole a pris aux territoires, mais parce que, globalement, l'État aide moins nos territoires.

Par conséquent, la Métropole a de moins en moins de moyens pour exercer des compétences qui sont importantes et extrêmement utiles dans le domaine du climat. Sur ce territoire en commun, nous avons tous des enjeux autour de l'énergie, de la biodiversité, de l'aménagement, de la gestion des inondations. Ces enjeux sont communs, quel que soit le département ou le territoire auxquels nos communes appartiennent. C'est donc un tour de force de réussir à maintenir une gestion très saine, à maîtriser le taux d'endettement et de remboursement, dans un contexte où il faut investir. Parallèlement, nos dotations sont en forte baisse alors que l'on n'a toujours pas réussi à faire en sorte que les taux soient harmonisés.

C'est bien le problème. Dans le débat institutionnel, il est reproché à la Métropole de ne pas faire assez. « *La Métropole s'est ratée, elle n'a pas réussi le rééquilibrage territorial, elle n'arrive pas à faire les compétences.* » Mais elle n'a pas d'argent et il n'y a pas de péréquation. Sur ce territoire étonnant, dans le même espace urbain, les deux départements les plus riches de France et le département le plus pauvre de France ont des frontières communes, respirent le même air et boivent la même eau. C'est totalement anormal. J'espère que, dans la prochaine période, on arrivera enfin à mettre fin au dumping fiscal choquant qui caractérise notre territoire.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président. Que de vérités sont dites, merci beaucoup.

La parole est à Ludovic TORO.

M. TORO - Monsieur le Président, chers collègues, c'est bizarre, je vais reprendre 50 % des propos de nos amis communistes et 50 % de nos amis écologistes. Cela ne s'est jamais vu dans une assemblée.

Félicitations à Philippe LAURENT pour la présentation de ce DOB. Comme il l'a rappelé et bien sûr, grâce à notre vote unanime, nous aidons les communes et nous faisons un rééquilibrage territorial.

Hier, j'ai reçu une lettre. C'est bizarre, la veille de notre Conseil métropolitain, nous recevons une lettre du Premier ministre, dans laquelle il nous annonce qu'il envisage peut-être une réforme de la Métropole du Grand Paris. À l'époque, c'était la suppression des départements de la petite couronne. Une phrase m'a choqué, mes chers collègues : « *Cycle de concertation avec les élus concernés.* » Parmi vous, qui a été appelé ? Les présidents de groupes ont-ils été appelés ? C'est un mensonge. Notre groupe écrira au Premier ministre pour lui dire que nous sommes à sa disposition pour en parler.

Entre vous et moi, est-ce le bon moment ? Pensez-vous que cela aboutira ? Bien sûr que non, c'est un message purement politique et je rejoins tous mes collègues. D'ailleurs, je les remercie, quelle que soit leur couleur politique, car nous avons très bien travaillé ensemble.

Monsieur le Président, ce genre de procédé de la part du Premier ministre est insupportable. Il a envoyé cette lettre à tous les maires et ils vont croire que nous nous sommes parlé. Sérieusement ? Personne n'a parlé. Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord avec le fait qu'il faut garder la Métropole. En effet, nous donnons aux communes l'argent qu'elles n'ont plus à cause des décisions de l'État et d'une loi de finances catastrophique pour tout le monde. La Métropole n'aura rien, les régions, les départements et les communes auront moins.

Monsieur le Président, je vous ferai part du courrier qui sera adressé par mon groupe à Monsieur LECORNU, pour lui rappeler que les élus de la Métropole sont concernés par l'avenir de la Métropole du Grand Paris.

M. OLLIER - Nous pouvons l'applaudir. (*Applaudissements.*)

Nous pouvons tous vous applaudir, parce que vous allez tous dans le même sens et je vous en suis reconnaissant.

La parole est à Gilles CARREZ.

M. CARREZ - Chers collègues, je serai très bref, parce que je partage très largement tout ce qui vient d'être dit, en particulier les propos de Philippe (LAURENT).

Je voudrais rappeler que la Métropole ne tire sa légitimité que des communes. Lorsque nous avons créé la Métropole, nous nous sommes posé deux questions : Est-ce que la Métropole protégera les communes ? Est-ce que la Métropole soutiendra les communes, notamment dans un esprit de rééquilibrage ? Dix ans plus tard, nous pouvons répondre positivement à ces deux questions.

Sur la protection, je crois que nous sommes la seule intercommunalité, en France, à avoir assuré un rôle d'amortisseur de plus de 2 Md€. Nous restituons encore, au budget 2026, les attributions de compensation telles que celles-ci étaient calculées en 2015. Entre-temps, parmi ces attributions de compensation, la DGF (qui est une part substantielle) a diminué année après année. Depuis très longtemps, le raisonnement de l'État est de dire : « *On a une enveloppe de DGF fixe que l'on reconduit chaque année. À l'intérieur de cette enveloppe de DGF, il faut augmenter de 150 M€ la dotation solidarité urbaine et de 150 M€ la dotation de solidarité rurale. On prend et en particulier sur d'autres composantes de la DGF [qui sont la dotation forfaitaire pour les communes, la dotation de compensation de la part salaire pour les intercommunalités et notamment la Métropole]* »

La Métropole recevait plus de 1 Md€ au titre de la dotation de compensation de la part salaire. La différence entre ce que nous touchions en 2016 et ce que nous allons toucher en 2026 s'élève à 2 Md€ au cumul. Sans la Métropole, ces 2 Md€ auraient impacté, diminué les ressources de chaque commune. Du fait de la Métropole, grâce à l'attribution de compensation qui est la même qu'en 2015, nous les avons protégées.

Ensuite, il y a le rôle de soutien. Le soutien a été l'investissement, avec l'effort de rééquilibrage Est-Ouest que nous avons tous essayé de faire. Nous avons eu une mutualisation ; j'insiste sur ce point, parce que je n'aime pas le terme « péréquation ». Nous avons eu une mutualisation, parce que la CVAE - qui est notre ressource principale - est perçue par la Métropole sur l'ensemble du territoire. Elle était de 1,4 Md€, c'est maintenant une fraction de TVA. Nos dépenses, notamment d'investissement, ont été financées grâce à la CVAE et à sa dynamique annuelle.

Nous avons eu beaucoup de chance, parce que le système nous a été assez favorable. Chaque année, jusqu'en 2025, nous avons bénéficié d'un quart de l'augmentation annuelle de CVAE. Cela ne sera plus le cas à l'avenir. Nous avons très bien utilisé cette ressource fiscale.

De plus, il y a eu une gestion rigoureuse. C'est vrai. Il n'y a pas eu de dépenses pléthoriques en fonctionnement, nous avons tout misé sur l'investissement. Philippe LAURENT l'a rappelé, en 2026, malgré les difficultés, nous allons réussir à dégager 150 M€ d'investissement. Mais en 2026, nous arrivons un peu au bout du bout.

Chaque année et, c'est une singularité par rapport à nos communes, nous avons pu équilibrer notre budget primitif en reprenant l'excédent de l'année précédente. Nous avons eu une gestion très rigoureuse, mois après mois, dans l'exécution des budgets. Si je prends l'année 2026, pour la première fois, nous perdons 49 M€ de DGF et notre excédent ne sera que de 47 M€. Donc, nous arrivons au bout, il va falloir trouver des solutions.

Je rejoins ce qu'a dit Ludovic (TORO). Le point important, mais ils ne semblent pas le savoir là-haut, si l'on veut réformer, voire supprimer la Métropole, croyez-vous que chaque territoire, notamment ceux de l'Est ou du Nord, sera capable d'assurer cette garantie vis-à-vis des communes ? Moi qui ai voté contre la création de la Métropole en 2014, dans le cadre de la loi NOTRe, je reconnais aujourd'hui que cela aura été *in fine* un élément protecteur de nos communes.

Ce qui compte, ce sont nos budgets, nos communes. La légitimité se trouve dans nos communes. À l'heure où nous continuerons à rencontrer de grandes difficultés, nous devons refuser toute réforme qui ne garantira pas ce rôle d'amortisseur et de mutualisation à l'avenir.

(Applaudissements.)

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président. Merci, cher Gilles (CARREZ). Très sincèrement, je préfère que ce soit vous qui disiez cela que moi. J'observe que, de Gilles CARREZ à notre ami Patrice LECLERC, en passant par Sylvain RAIFAUD et Ludovic TORO, vos propos vont tous dans le même sens. J'apprécie beaucoup. J'apprécie beaucoup, parce que, ensemble, nous avons fait des efforts considérables en dix ans et avons tenu nos engagements. Je vous remercie de l'avoir signalé.

Patrice (LECLERC), cela n'a pas été facile de tenir nos engagements, car il y avait des voix expliquant qu'il ne fallait pas le faire. Nous avons tenu ces engagements. Gilles (CARREZ), tu as mille fois raison, si nous n'étions pas là, qui pourrait les tenir, puisque le financement ne serait plus là ? Le fractionnement entre différents territoires les empêcherait de garantir cette solidarité que nous avons assurée. C'est évident.

Sept millions d'habitants, ce n'est tout de même pas rien. 130 villes différentes, c'est énorme. Cette loi était mal conçue au départ, nous avons voté contre à l'époque. Il fallait que nous construisions cette métropole, car, si elle avait été détruite au départ, je ne vois pas comment nous aurions pu la construire par la suite.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus financés par la CVAE, mais par la TVA. À l'époque, Emmanuel GRÉGOIRE a fait partie de ceux qui ont scellé cet accord, je me souviens très bien que nous avons tous dit : « *Nous sommes la métropole des maires, nous sommes ici pour protéger les maires et les communes.* » C'est ce que nous avons fait. Ce 1,6 Md€ que nous avons investi pendant ces dix années a permis aux communes de financer des projets qu'elles n'auraient pas pu réaliser sans la Métropole. Bien sûr, la Région, les départements et l'État apportent des aides, mais si l'on retire l'aide de la Métropole, je ne vois pas comment on peut faire.

Quant à la compensation que nous avons apportée, c'est l'engagement CARREZ-OLLIER. Prendre cet engagement n'était pas facile. Nous avons donné notre parole aux maires, en leur disant : « *Si vous perdez la CVAE, nous compenserons.* » Nous avons compensé à hauteur de 2 Md€. Nous avons donné 2 Md€ de compensation, en dix ans, aux communes qui ont reçu moins de CVAE pour compenser leurs pertes. Il y a dix ans, je me souviens de tout ce qui était dit : « *La Métropole va nous piquer les moyens avec la CVAE.* » Je m'en souviens. Non seulement, nous avons rendu à l'euro près la CVAE que les communes touchaient – nous n'étions pas obligés, nous l'avons fait – mais en plus, nous avons compensé les pertes de CVAE de ces communes à une hauteur qui est extrêmement importante.

J'ai le sentiment du devoir accompli. J'ai le sentiment que les maires sont plutôt satisfaits d'avoir cet élément important qu'est la Métropole. Cela me touche beaucoup de constater que, quelle que soit l'origine politique des interventions, toutes vont dans le même sens.

Je termine sur le rééquilibrage territorial. Je suis agacé par les propos que j'entends d'en haut sur le fait que la Métropole ne s'occupe pas du rééquilibrage territorial. C'est un mensonge énorme. Sur la part du budget que nous avons dépensé, cela représente deux tiers de nos investissements sur l'Est et le Nord de Paris – nos amis du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis ne peuvent pas dire le contraire – et un tiers sur l'Ouest. C'est un homme de l'Ouest qui vous le dit. Il y a Paris au milieu, Monsieur RABADAN, nous avons fait en sorte d'apporter aussi des aides conséquentes à Paris. Nous avons rempli notre rôle de rééquilibrage territorial. Je n'appelle pas cela de la péréquation, je suis d'accord avec toi Ludovic (TORO), c'est du rééquilibrage territorial. Ceux qui en avaient le plus besoin ont été aidés, sans distinction de groupe politique.

Le dumping fiscal a été évoqué, c'est quelque chose de choquant. Je rêve que nous puissions aller vers une plus grande convergence des taux de CFE, afin d'éviter les concurrences de CFE d'un territoire à l'autre. C'est absurde, parce que nous représentons le territoire métropolitain dans son unité. On ne peut pas dire que l'unité est d'avoir des taux de CFE qui attirent plus d'entreprises d'un côté que de l'autre. Ce n'est pas très bien pour l'attractivité territoriale de la Métropole.

Je ne sais pas ce que les instances nationales décideront, mais je pense que les maires de la Métropole ont appris, pendant dix ans, que la Métropole était utile au développement de leurs communes, à la solidarité, à leurs investissements. Je pense que vous serez peut-être les premiers, dans les jours à venir, à protester contre les échos que nous entendons, qui consistent à dire qu'il faut supprimer la Métropole. J'espère que vous nous aiderez à la défendre quoi qu'il advienne à l'avenir, parce que cette institution est utile à nos communes.

Je suis fier d'avoir fait cette métropole des maires avec vous. Dans le cadre de la gouvernance partagée, il est fantastique d'avoir pu faire voter 98 % de nos délibérations à l'unanimité, alors que nous ne sommes pas d'accord sur le plan politique, les uns et les autres. Aucune autre institution, en France, n'a réussi à faire ce que nous avons réussi.

Merci infiniment. Merci pour vos interventions. J'espère qu'elles seront entendues dans des lieux où les décisions seront très rapidement prises.

Je mets aux voix.

PREND ACTE du rapport sur les orientations budgétaires 2026, portant sur le budget principal et le budget annexe joint à la présente délibération.

PREND ACTE du débat qui s'est tenu sur la base du rapport précité.

CONSTATE que le débat, pour l'exercice 2026, sur les orientations générales du budget principal, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la Métropole, ainsi que sur la présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, s'est déroulé au cours de la présente séance conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales et prend acte des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2026.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

v Aménagement et Équipements structurants

02/ FINANCEMENT DES ÉTUDES DE CONCEPTION DES ACCÈS AU PASSAGE SOUTERRAIN DU PÔLE GARE VAL-DE-FONTENAY : DÉCLARATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN DU SOUTIEN FINANCIER ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

M. BENISTI - C'est une déclaration d'intérêt métropolitain du soutien financier et surtout, l'approbation de la convention de financement des accès au passage souterrain du pôle de la gare de Val-de-Fontenay. En octobre 2024, la Métropole avait apporté un soutien financier à hauteur de près d'un demi-million d'euros au pôle gare de Val-de-Fontenay pour la réalisation du passage souterrain, sous maîtrise d'ouvrage de la RATP et de la SNCF.

Ce passage vise à améliorer l'accès aux quais des RER A et E, à renforcer les connexions piétonnes dans la ville et à permettre le franchissement de l'A86. La convention multipartenaire associée a été signée en décembre 2024, les principaux travaux d'ouvrage de la SNCF débuteront fin 2028.

Le coût prévisionnel de ces études est estimé à 1,6 M€, dont 1,25 M€ retenu comme assiette éligible au fonds des Équipements structurants. La Métropole est sollicitée pour une participation de 133 000 €, soit 8,33 % du coût total de l'opération. Ce financement s'inscrit dans un plan partenarial incluant l'État, la Région Île-de-France, le département du Val-de-Marne, la ville de Fontenay-sous-Bois et la SPL Marne-au-Bois.

M. OLLIER - Je mets aux voix.

DÉCLARE d'intérêt métropolitain le soutien financier pour les études de conception des accès au passage souterrain financé par la Métropole du Grand Paris, dites « études d'interfaces et de réalisation des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage Marne-au-Bois SPL ».

APPROUVE le projet de convention de financement, fixant à 133 333 € maximum (montant non actualisable), la contribution financière de la Métropole du Grand Paris, attribuée à la SPL Marne-au-Bois au titre du fonds des Équipements structurants, établie comme il suit :

Intitulé du projet	Coût global du projet		Assiette éligible		
	Coût prévisionnel global du projet € HT	Taux de financement de la Métropole %	Montant maximum de l'assiette éligible du coût prévisionnel € HT	Taux de financement de la Métropole %	Montant maximum de la subvention de la Métropole €
Pôle Val de Fontenay : études d'interfaces et de réalisation des espaces publics	1 600 000 € HT	8,33 %	1 250 000 € HT	10,67 %	133 333 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le dit-projet de convention bilatérale de financement et tous les actes y afférents.

AUTORISE le Président par voie de décision à proroger d'un an maximum le délai de caducité de la convention, conformément à l'article 5.6.4.

DÉLÈGUE au Bureau métropolitain l'approbation d'avenants, y compris lorsque leur montant est supérieur à 200 000 € (deux cent mille euros). Cette délégation s'exerce à la condition que les modifications apportées, autres que celle relatives au montant, ne présentent pas un caractère substantiel.

PRÉCISE que par dérogation au règlement en vigueur du fonds métropolitain des Équipements structurants, et à titre exceptionnel, le projet des études de conception des accès au passage souterrain peut faire l'objet d'une subvention au titre de ce fonds indépendamment de la date d'attribution de la subvention et que les dépenses engagées à compter du 31 octobre 2025, sont éligibles.

DIT que les crédits afférents seront imputés en section d'Investissement sur l'autorisation de Programme « ZI5100005 – Fonds des Équipements structurants », opération « 20128 – Gare Val-de-Fontenay ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Je cède la parole à Jean-Philippe GAUTRAIS.

M. GAUTRAIS - Merci, Monsieur le Président.

Dans la continuité de ce que vous avez dit précédemment, nous sommes clairement dans le rééquilibrage Est-Ouest. Val-de-Fontenay est la deuxième gare de l'Île-de-France (hors Paris) après La Défense, le premier pôle économique de l'Est parisien, avec des développements extrêmement importants en termes de transports : la ligne 15, les travaux de la ligne 1 du tramway également, ceux du pôle gare (350 M€) et le prolongement de la ligne 1.

Cette reconnaissance de l'intérêt métropolitain du pôle Val-de-Fontenay est importante et donc, je me félicite de cette délibération et de la participation de la Métropole à ces études et aux futurs travaux.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le maire, d'enfoncer le clou du rééquilibrage territorial. J'apprécie beaucoup.

❖ Transition écologique et énergétique

03/ ADOPTION DÉFINITIVE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN (PCAEM) POUR LA PÉRIODE 2026-2032

M. OLLIER - Vous avez reçu sur table le plan Climat-Air-Énergie métropolitain (PCAEM), qui vous montre l'immense travail accompli par nos services et Daniel GUIRAUD. Je les en remercie.

Je cède la parole à notre vice-président.

M. GUIRAUD - Merci, Monsieur le Président. Ce plan Climat est un document conséquent, puisqu'il fait 634 pages. Les avis divergent entre Philippe LAURENT, Daniel-Georges COURTOIS et moi-même, il doit peser 5,5 kilos.

M. OLLIER - Il est aussi lourd que le SCoT.

M. GUIRAUD - Je suis très content de vous présenter aujourd'hui l'adoption définitive du PCAEM révisé pour la période 2026-2032. Au mois de juillet dernier, nous avons arrêté ce PCAEM. Les textes prévoient de le réviser tous les six ans et donc, nous avons lancé la procédure de révision en octobre 2023.

Après Patrick OLLIER, je tiens à remercier très sincèrement tous les membres de la direction de l'Environnement, sous la houlette de Nicolas ROLLAND, c'est-à-dire Maria SPENDEL, Eva FRANGIAMONE, Florent DOUBLET, Thomas FEAT et Elsa TOUZARD. Ce travail est très sérieux et conséquent. Qu'ils en soient remerciés. Je remercie également nos partenaires et en particulier du CODEV. On se pose parfois la question de savoir à quoi sert le CODEV de la Métropole, il sert à alimenter la réflexion et à produire un document de qualité. En 2018, moins de deux ans après la création de la Métropole – Nicolas ROLLAND était déjà présent – nous avons réussi à sortir un PCAEM en un temps record, lequel avait été unanimement salué par les associations environnementales et nos partenaires comme un travail de très grande qualité.

Grâce à notre partenariat avec des instances telles que l'Atelier parisien d'urbanisme, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France, Airparif, avec nos prestataires chargés de mettre le document en forme, avec les forces vives de la Métropole, nous avons produit un travail collectif et collégial.

La consultation publique a permis de recueillir 101 observations dont nous avons tenu compte.

Le PCAEM, sous la forme de 42 fiches-actions, définit 51 mesures concourant aux objectifs des Accords de Paris (décembre 2015) et le Green Deal de l'Union européenne de 2019.

Je vais énumérer rapidement ces neuf objectifs :

- Neutralité carbone en 2050 ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 61 % en 2030, de 90 % en 2050 par rapport à 2025 ;
- Réduction des consommations énergétiques globales de 35 % en 2030 et 55 % en 2050 par rapport à 2005 ;
- 19 % d'énergies renouvelables et de récupérations locales dans le mix énergétique en 2030, 48 % en 2050, ce qui implique une multiplication par trois de la production à l'horizon 2050 par rapport à 2022 ;
- Le raccordement de 40 % de logements en réseau de chaleur ;
- Atteindre 12 % de part modale vélo en 2028 ;
- Atteindre 20 % de véhicules particuliers électriques dans le parc en 2030 ;
- Une qualité de l'air conforme à la réglementation en 2030 ;
- Un territoire attractif et adapté aux évolutions du climat.

Je ne vais pas en faire des tonnes et développer ce point. Contrairement à l'État, en termes de projets métropolitains relatifs au climat, à la qualité de l'air et aux questions énergétiques, nous n'avons réduit ni la voilure ni les moyens afférents aux ambitions affichées. Je tiens à souligner le point.

Outre les objectifs du programme, ce document se décline entre un diagnostic, une stratégie 2026-2032, un plan d'actions, avec un focus sur la qualité de l'air, le dispositif de mise en œuvre de la gouvernance du plan Climat, un rapport environnemental et enfin, le bilan de la concertation préalable.

Concernant la concertation préalable et son bilan, nous avons reçu les observations de diverses instances, en premier lieu desquelles la MRAe d'Île-de-France. Je vais énumérer quelques-unes de ses 17 recommandations :

- Compléter le diagnostic par une estimation quantitative sectorielle des potentiels de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de consommations énergétiques et du potentiel d'augmentation de la séquestration de dioxyde de carbone. C'est une matière assez aride ;
- Présenter une synthèse de l'articulation des objectifs du PCAEM avec ceux des autres plans et programmes avec lesquels il s'articule ;
- Préciser les incidences négatives de l'axe « Anticiper les nouveaux usages (data center, climatisation », afin d'éviter l'effet rebond, en s'appuyant sur les documents de référence tels que le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF).

Pour austères qu'elles soient, ces recommandations n'en sont pas moins pertinentes. Nous avons porté une grande attention à rédiger une réponse point par point, laquelle a été transmise à l'autorité environnementale.

Deux autres instances étaient supposées nous apporter leur point de vue sur le document. Nous n'avons malheureusement rien reçu de la Région Île-de-France, ce que nous déplorons. Néanmoins, les échanges entre nos services, pour faire le point sur le document, ont été assez fluides. Enfin, l'État en local était supposé nous envoyer un avis par le biais de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT). Il est arrivé en dehors du circuit habituel et hors délais.

J'ouvre une parenthèse. Pour ce qui me concerne, je pense que nous avons un problème avec la DRIEAT. Comme certains d'entre vous, j'ai connu la DRIEAT il y a dix à quinze ans, c'était autre chose. Ils ont perdu en qualité, pour des raisons que j'ignore. En tout cas, c'est un problème. Dans le prochain mandat, nous devons nous pencher sur le sujet avec le préfet de région et l'État en central. Je referme la parenthèse.

Voici les modifications qui ont été apportées à la version arrêtée au mois de juillet.

Premièrement, les données ont été mises à jour. Depuis le mois de juillet, nous avons pris connaissance des années de référence : 2022 pour la consommation énergétique, 2023 pour la production d'énergies renouvelables. Les données mises à jour ont permis de réévaluer les objectifs, tant en termes d'adaptation qu'en termes d'atténuation.

L'atténuation, c'est lutter contre le réchauffement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. L'adaptation, c'est protéger la population des conséquences du réchauffement climatique.

En termes d'atténuation, il y a 90 mesures (22 fiches-actions) articulées autour de 6 axes. En termes d'adaptation, il y a 51 mesures (5 fiches-actions), qui ont un peu modifié les objectifs en matière de GeMAPI, de plantations d'arbres (10 % d'espaces verts par habitant) et prévoient l'intégration du confort d'été dans la rénovation des bâtiments.

Concernant le plan d'actions sur la qualité de l'air (PACA), la mise à jour, plus ambitieuse, a pour objectif la réduction des NO_x (monoxyde d'azote, dioxyde d'azote et protoxyde d'azote).

J'ai évoqué les modifications par rapport à la version arrêtée en juillet. Je vais vous faire grâce des évolutions majeures intervenues par rapport au premier plan Climat. Je vous dirai seulement que nous avons réévalué à la hausse le potentiel des énergies renouvelables grâce aux études du BRGM, de l'ADEME sur la biomasse, les toitures, les ombrières photovoltaïques, les pompes à chaleur. Nous avons réévalué à la baisse le foncier supplémentaire nécessaire pour la sobriété en matière d'utilisation des sols, de 50 à 44 hectares. Les actions relatives à la qualité de l'air ont également été réévaluées à l'aune des travaux absolument remarquables d'Airparif en la matière.

En termes d'atténuation, Métropole Renov' est l'une des principales évolutions par rapport à la fois précédente. Nous en étions au stade de la réflexion, nous en sommes maintenant au stade de l'opérationnel, avec le soutien aux agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), la rénovation du patrimoine, en particulier les cours d'école.

Concernant le dispositif « Métropole Roule Propre ! », nous maintenons le dispositif ZFE. L'affaire des ZFE n'est pas terminée. Après les élections municipales, le Sénat et l'Assemblée nationale seront appelés à revoir cette question. Si d'aventure la réponse parlementaire confirmait l'avis – malencontreux selon moi – de la commission mixte paritaire, il resterait le recours au Conseil d'État. En effet, bon nombre d'observateurs considèrent qu'il y a un cavalier législatif et qu'un texte sur la qualité de l'air n'a pas sa place dans un paquet législatif consacré à la simplification économique.

En termes d'adaptation, c'est nature en ville, confort d'été et protection contre les inondations.

J'ajoute que les nouveaux outils que nous avons créés dans la période récente, Grand Paris Climat, la Coopérative Carbone, la SEM ASER, joueront un rôle important dans l'animation du PCAEM pour la période 2026 à 2032.

Si vous votez favorablement ce PCAEM dans sa version définitive, la Métropole du Grand Paris aura la responsabilité d'assurer la coordination et l'animation de la compétence environnementale, en articulation avec d'autres documents stratégiques tels que le SCoT, le PPBE et, demain, le PMHH lorsque nous l'aurons adopté.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Bravo pour cette concision, Monsieur le président.

La parole est à Jinny BAGE pour le groupe Front de gauche.

M. BAGE - Merci, Monsieur le Président.

Nous allons adopter, dans quelques instants, notre nouveau plan Climat-Air-Énergie métropolitain pour 2026-2030. Celui-ci vient renforcer les politiques métropolitaines en matière de lutte contre les pollutions, notamment la réduction des gaz à effet de serre et améliorer notre adaptation au changement climatique.

Notre groupe approuve ce plan à la fois utile et raisonnable. J'émettrai tout de même trois réserves.

Premièrement, s'il y a des informations légales et un certain nombre de réunions, nous ne sommes pas allés assez loin dans la concertation avec le public. Ce plan ne doit pas rester une affaire de spécialistes ni d'élus locaux. Comme elle a su le faire sur la ZFE, notre métropole doit aller au plus près de la population pour expliquer les enjeux de ce plan.

Deuxièmement, la multiplication des data centers dans notre pays - 300 aujourd'hui, dont 100 sur le territoire de la Métropole - soulève des questions qui sont abordées dans le plan, la question de l'eau et de l'énergie pour les faire fonctionner. La phrase la plus importante dans cette note de présentation se trouve page 10. Il est écrit : « *Cette approche démontre que, sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs, la Métropole sera dans l'incapacité de respecter les trajectoires locales.* » Le Gouvernement vient de décider plusieurs reculs sur les sujets contenus dans le plan : baisse du fonds vert, baisse de l'aide à la résorption des passoires thermiques, baisse de la voilure sur le plan Vélo, réduction drastique des moyens octroyés pour l'achat de véhicules propres, abandon de projets d'énergies renouvelables au profit du tout nucléaire.

Ce plan métropolitain plaide en faveur d'une nouvelle étape dans la construction de notre métropole-stratège, collectivité pilote dans la lutte contre les pollutions et les conséquences de l'augmentation de l'effet de serre et, bien entendu, dans la prévention des crues et inondations.

Le syndicat mixte que nous proposons permettrait d'aller vers un consensus de toutes les parties prenantes, collectivités et grands syndicats, la Métropole se voyant confier le rôle de collectivité motrice sur ces sujets, travaillant avec les autres avec une pluri-annualité des décisions et des investissements qui lui seraient nécessaires.

Nous en sommes encore loin et l'État considère toujours les collectivités comme des supplétifs à la politique nationale.

Une planification écologique nécessite un engagement de chacun sur la durée, avec des engagements financiers pluriannuels. Ni l'actuel gouvernement - qui ne cesse de se contredire et ne respecte pas ses engagements internationaux - ni les financements qui sont rognés chaque année, ne montrent la bonne voie. Espérons et faisons en sorte que ce plan serve de matrice à des politiques publiques sur le territoire métropolitain et qu'on nous donne les moyens de le mettre en œuvre.

Une grande partie de la population métropolitaine est encore trop soumise à des pollutions, qui entraînent des conséquences sur sa qualité de vie, mais surtout, sur sa santé.

M. OLLIER - Merci, Monsieur BAGE.

La parole est à Sylvain RAIFAUD pour le groupe écologiste.

M. RAIFAUD - Monsieur le Président, chers collègues, je voulais m'associer aux remerciements exprimés par Daniel GUIRAUD à l'attention de l'équipe de Nicolas ROLLAND, pour le travail important d'actualisation de ce plan Climat et de toute la procédure qui est en cours. Je remercie Daniel GUIRAUD lui-même, pour avoir porté ce plan ambitieux.

La première version était déjà ambitieuse. On ajoute un niveau d'ambition, puisque certains objectifs qui étaient prévus pour 2050 arrivent en 2030, notamment les consommations énergétiques dans le résidentiel, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

J'espère que ce plan et sa déclinaison seront votés. Se pose évidemment la question de sa mise en œuvre, je vous renvoie à notre discussion précédente sur les moyens dont disposera la Métropole pour mettre en œuvre ce PCAEM. L'ambition est claire et je crois qu'elle est partagée. Ce plan ambitieux fait l'objet d'une gouvernance partagée et je pense que ce plan est ambitieux parce que nous sommes en mesure de travailler ensemble. Je me souviens que la version précédente avait été un point d'appui important pour inscrire dans notre SCoT les objectifs respectivement des 30 % de pleine terre et des 10 mètres carrés d'espace vert par habitant. Notre SCoT a été adopté à hauteur de 94 %, j'espère que le PCAEM sera également adopté par une très large majorité.

Enfin, je tiens à souligner que les objectifs de la Métropole du Grand Paris sont significativement supérieurs à ceux de la Région Île-de-France sur bon nombre de sujets. De mon point de vue d'écologiste, la gouvernance partagée métropolitaine vaut beaucoup mieux que la gouvernance clivée de la Région Île-de-France.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Sylvain (RAIFAUD). J'apprécie l'unanimité sur le PCAEM. Les appréciations de chacun sur le plan politique, c'est autre chose. Merci beaucoup pour cette tendance qui est unanime.

La parole est à Ludovic TORO pour clôturer les débats.

M. TORO - Avec plaisir, Monsieur le Président.

Chers collègues, cher Daniel (GUIRAUD), je ne vais cliver personne ni attaquer aucune collectivité, c'est important de ne pas le faire.

J'ajoute souvent le mot « santé » à ce plan Climat-Air-Énergie, car n'oublions pas qu'il vise uniquement la santé de nos citoyens. On fait des plans territoriaux donc, j'ai ramené le plan territorial auquel j'ai ajouté le mot « santé ». D'ailleurs, pour votre information, nous avons donné un avis favorable au plan métropolitain.

Mes chers amis, il y a un plan Climat-Air-Énergie (PCAE) à l'établissement public territorial, à la Métropole, à Paris et à la Région. Il serait peut-être temps de n'en faire qu'un seul, parce que ce sont les mêmes territoires. Le PCAE pour nos citoyens qui habitent sur le même territoire ne peut pas être différent. Il doit être unique, avec des fiches très précises pour obtenir de véritables résultats.

La loi de Finances nous a enlevé un tiers entre le fonds vert et tout ce qui concerne la transition écologique. Là-haut, ils sont en train de supprimer tout ce qui est environnemental. D'ailleurs, pour votre information, dans les critères de la dotation globale de fonctionnement, il n'y a pas un euro pour l'environnement. J'ai rencontré des parlementaires et les préfets de région. Quand y aura-t-il enfin un petit euro pour l'environnement dans la DGF ? C'est un message important pour aboutir.

La ZFE : qui nous a plantés ? J'accuse encore le Gouvernement. Nous étions tous d'accord, mais ils nous ont baladés pendant des années.

La neutralité carbone en 2050, franchement, qui peut y croire aujourd'hui ? On avait dit moins 50 % en 2030, nous sommes en 2026. Les acteurs locaux effectuent le travail, mais là-haut, ils ne le font pas.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président. Je ne reviendrai ni sur le débat qui a été riche ni sur ce document qui est assez exceptionnel.

Je voudrais remercier les membres de la commission Transition écologique et énergétique, présidée par Séverine MAROUN, qui a approuvé à l'unanimité notre PCAEM. Ce jour-là, elle était présidée par Didier GONZALES.

Nous passons au vote.

M. GUIRAUD - Un mot à la suite de l'intervention de Ludovic TORO. Il n'y a pas de hiatus entre les plans Climat des établissements publics territoriaux et le plan Climat métropolitain. Une mécanique assez bien rodée consiste à travailler ensemble pour en vérifier la bonne compatibilité. C'est très inégal selon les établissements publics territoriaux. Certains sont bien outillés (Plaine Commune, Est Ensemble, etc.), d'autres plus récents sont moins bien outillés. Nous les avons tous passés au crible, avec une grille d'analyse que nous avons établie et tous tiennent la route. Il n'y a pas d'incompatibilité, au contraire, il y a une grande complémentarité entre les différents plans Climat de la Métropole, de la Ville de Paris et des établissements publics territoriaux.

M. OLLIER - La loi prévoit que le plan inférieur soit compatible avec le plan supérieur. Cependant, un seul plan serait peut-être mieux, je suis assez d'accord.

Nous passons au vote.

Je mets aux voix.

ADOPTE le projet de Plan Climat Air Énergie Métropolitain (2026-2032).

APPROUVE le bilan du PCAEM durant la période 2018-2024, la synthèse globale de la consultation du public et le mémoire de réponse à la MRAe.

AUTORISE le Président ou son représentant, à adresser le mémoire de réponse à l'avis de l'autorité environnementale annexé.

RÉAFFIRME dans un contexte où les moyens dédiés à la transition écologique se réduisent, qu'avec ce plan Climat Air Énergie métropolitain, la Métropole maintient son engagement et décide d'y consacrer des moyens financiers importants, dans la continuité des précédents engagements budgétaires et en fonction des budgets qui seront votés annuellement. Elle s'attachera également à mobiliser des financements extérieurs complémentaires.

DEMANDE à l'État de renforcer son soutien aux politiques de transition écologique, qu'elles soient à destination des collectivités territoriales, des particuliers ou des professionnels.

PRÉCISE que ce plan Climat démontre que la mobilisation de l'ensemble des acteurs est indispensable à l'atteinte des objectifs climat-air-énergie et que la Métropole fera tout son possible pour les engager à ses côtés.

PRÉCISE que l'atteinte des objectifs du PCAEM, et tout particulièrement pour la rénovation et de développement des EnR&R, permettra de générer une activité économique importante, de créer des emplois locaux non délocalisables et de lutter contre la précarité énergétique.

RÉAFFIRME qu'au travers ce plan Climat, la Métropole entend jouer pleinement son rôle de coordination en matière de transition énergétique.

PRÉCISE que le plan Climat constitue le nouveau cadre de référence pour les plans climat-air-énergie des établissements publics territoriaux.

RAPPELLE l'autorisation du Président ou du vice-président délégué à la Transition écologique, à la Qualité de l'air et au Développement des réseaux énergétiques, à solliciter les avis de la mission régionale d'autorité environnementale de l'État et de la Région puis à conduire la consultation du public conformément à la réglementation en vigueur, notamment pour :

- Rédiger et transmettre la décision finale et motifs consécutive à la consultation du public, c'est-à-dire les raisons des choix opérés dans le PCAEM à l'issue de la consultation au sens de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement ;
- Rédiger et transmettre la déclaration environnementale – au sens de l'article L.122-9 du code de l'environnement – à l'autorité environnementale compétente.

DIT que la présente délibération sera notifiée aux maires des communes de la Métropole du Grand Paris, aux présidents des établissements publics territoriaux et à Monsieur le préfet de la région d'Ile-de-France, à Madame la présidente de la Région Île-de-France, aux représentants des autorités organisatrices mentionnées à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, aux présidents des organismes consulaire compétents ainsi qu'aux gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur le territoire de la Métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. OLLIER - Merci de cette unanimité, c'est un message fort aux autres collectivités et surtout à notre Gouvernement.

❖ **Agriculture urbaine & Alimentation**

03bis/ CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'APPLICATION 2026 AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

M. OLLIER - Cette délibération concerne la chambre d'agriculture d'Île-de-France. Il s'agit de la régularisation d'une convention triennale que nous avons déjà votée et qui se termine fin 2026. Dans cette convention triennale, il était prévu que la subvention que nous leur donnons tous les ans fasse l'objet d'une délibération.

C'est cette délibération que je vous propose, qui concerne une subvention de 110 000 € pour la chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France pour l'année 2026.

Comme le Salon de l'agriculture se tient dans quelques jours et que je m'y rendrai avec le président GREFFIN, je préfère que cette délibération soit votée aujourd'hui.

Je mets aux voix.

APPROUVE la convention opérationnelle d'application 2026 entre la Métropole du Grand Paris et la chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, jointe en annexe de la délibération.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement versée à la chambre d'agriculture de Région Ile-de-France à 110 000 € (cent dix mille euros) au titre de la convention opérationnelle d'application pour la période 2026.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

DÉLÈGUE au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants au projet de convention d'application ci-annexé, objets de la présente délibération, hors modification substantielle.

PRÉCISE que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget 2026, sous réserve d'inscription des crédits.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

04/ PROJET DE SOLARISATION MÉTROPOLITAIN - DÉSIGNATION DU LAURÉAT DE L'APPEL À INITIATIVE PRIVÉE PORTANT SUR LA SÉLECTION D'UN OPÉRATEUR POUR LE FINANCEMENT, L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN REVENTE TOTALE SUR LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

M. OLLIER - La parole est à Jean-Michel GENESTIER.

M. GENESTIER - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de la solarisation. En effet, la Métropole porte une stratégie très ambitieuse de développement du photovoltaïque dans le cadre de son PCAE, avec l'objectif de multiplier par 30 la production solaire d'ici 2030. Pour massifier la solarisation du patrimoine métropolitain, un appel à initiative privée a été lancé, afin de sélectionner un opérateur chargé de financer, d'installer et d'exploiter des centrales solaires photovoltaïques sur les bâtiments.

Le lauréat proposé à votre vote est le groupement porté par la SEM ASER, que nous connaissons bien, puisque c'est l'Axe-Seine Énergies renouvelables, qui a rendu son offre début janvier. La SEM ASER sera alors pilote du projet. Elle s'entourera du bureau d'études spécialisé ENERCOOP, de l'installateur SOGETREL et de plusieurs collectifs citoyens impliqués dans la transition énergétique.

Ce projet prévoit l'installation de centrales photovoltaïques sur 30 sites, sélectionnés par 21 communes, pour une puissance totale qui s'élève à 5,6 MW électriques. C'est une puissance extrêmement importante. Cette production représente 20 % de la production photovoltaïque métropolitaine (calculée à partir de 2022). Elle générera 10 M€ de retombées économiques.

Les communes partenaires engagées sont les suivantes : Argenteuil, Aulnay-sous-Bois, Boissy-Saint-Léger, Drancy, Épinay-sur-Seine, Garches, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, La Queue-en-Brie, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Noisy-le-Grand, Pantin, Paris, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Sevran, Sucy-en-Brie, Thiais et Viry-Châtillon.

Il est donc proposé de désigner le groupement conduit par la SEM ASER comme lauréat de l'appel à initiative privée métropolitain, d'approuver la convention d'occupation temporaire associée et d'autoriser la signature des actes nécessaires à la mise en œuvre du projet.

La commission « Transition écologique et énergétique », présidée par Didier GONZALES, a donné un avis favorable à l'unanimité.

C'est encore un sujet, Monsieur le Président, dont nous pouvons être fiers. Il démontre encore une fois que l'avenir de la Métropole est porté par beaucoup de thèmes, en l'occurrence la solarisation.

Merci, mes chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. OLLIER - Merci. Si je comprends bien, tu dis que ce projet ne verrait pas le jour sans la Métropole.

M. GENESTIER - C'est à peu près ce que je viens de dire.

M. OLLIER - Nous sommes d'accord. Un sujet de plus.

Je mets aux voix.

Daniel GUIRAUD, membre du conseil d'administration de la SEM ASER, et Pierre RABADAN ne prennent pas part au vote.

DÉSIGNE le groupement conduit par la SEM ASER, lauréat de l'appel à initiative privée de projet de Solarisation métropolitain portant sur la sélection d'un opérateur pour le financement, l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques en revente totale sur le patrimoine des collectivités.

APPROUVE la convention d'occupation temporaire annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 2 (Messieurs Daniel GUIRAUD, Pierre RABADAN)**

05/ ACCORD PRÉALABLE À LA CRÉATION ET À LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM ASER AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE CRÉÉE DANS LE CADRE DE L'AIP « SOLARISATION »

M. OLLIER - La parole est à Jean-Michel GENESTIER.

M. GENESTIER - Dans la droite ligne de la délibération précédente, il s'agit de la création et de la prise de participation de la SEM ASER au capital de la société par actions simplifiée qui est créée dans le cadre de cet appel à initiative privée de solarisation.

Ainsi, le souhait est de pouvoir intégrer plusieurs collectifs citoyens constitués pour porter une candidature commune. Ce groupement prévoit la création d'une société dédiée « ASER Citoyens Métropole du Grand Paris » (nom provisoire), chargée d'investir dans les centrales photovoltaïques, de financer leur installation et d'exploiter la production électrique. La SEM ASER estime à 6,2 M€ l'investissement initial nécessaire et prévoit une participation en fonds propres pouvant atteindre 2,2 M€ sous conditions d'avancement des projets.

Il vous est proposé d'autoriser la prise de participation de la SEM ASER dans la société « ASER Citoyens Métropole du Grand Paris » à hauteur de 51 % du capital social.

La commission « Transition écologique et énergétique », présidée par Didier GONZALES, a donné un avis favorable à l'unanimité.

Il vous est proposé, Monsieur le Président, que notre Conseil métropolitain approuve très largement cette délibération. Démontrant ainsi que c'est un sujet qui n'a pas été porté par d'autres et que seule la Métropole l'a porté, afin d'enrichir en termes d'énergie l'ensemble des 31 communes.

M. OLLIER - Merci. Tu le dis mieux que je ne saurais le dire.

Je précise toutefois que Séverine MAROUN préside normalement cette commission. En son absence, c'est Didier GONZALES qui l'a présidée.

Je mets aux voix.

Daniel GUIRAUD, membre du conseil d'administration de la SEM ASER, et Pierre RABADAN ne prennent pas part au vote.

APPROUVE la prise de participation de la SEM ASER au capital de la société « ASER Citoyens MGP » (*nom provisoire*) à sa création, dans laquelle elle détiendra 51 % du capital social, soit 2 550 (deux mille cinq cent cinquante) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) pour un montant total de 2 550 € (deux mille cinq cent cinquante euros).

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 2 (Messieurs Daniel GUIRAUD, Pierre RABADAN)**

❖ **Solidarité et Coopération avec Kyiv**

05bis/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES » POUR FOURNIR DES GÉNÉRATEURS ÉLECTRIQUES À LA VILLE DE KYIV

M. OLLIER -La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. COURTOIS - Merci, Monsieur le Président.

Je rappelle que nous avons signé un mémorandum d'entente avec la ville de Kyiv en 2018. La coopération et l'amitié que nous portons à la ville de Kyiv et plus généralement à l'Ukraine, remontent à quelques années déjà.

Le 4 avril 2022, le Conseil métropolitain avait décidé d'octroyer une aide d'urgence de 500 000 € pour Kyiv. Le 20 juillet 2022, vous vous êtes déplacé, à l'invitation du maire, Vitali KLITSCHKO, pour signer un programme de coopération, lequel s'articule autour de trois axes : le soutien financier et matériel, la participation à la reconstruction et au développement économique et numérique. Le 21 octobre 2022, le Conseil métropolitain a adopté cette subvention de 500 000 €. Le 24 juin 2025, le Bureau a approuvé une subvention pour la reconstruction des infrastructures du club de football Lokomotiv Kyiv.

J'en viens à l'objet de cette délibération : le 16 février 2026, l'association des Électriciens sans frontières nous a adressé un courrier pour la fourniture et l'envoi de 8 générateurs électriques à Kyiv, d'une puissance de 110 KW chacun, dans le cadre de l'opération des « Lumières pour l'hiver ». Cette initiative est soutenue par la ville de Kyiv, qui sollicite de l'aide pour se fournir en équipements énergétiques.

Je rappelle que les attaques visant les infrastructures énergétiques provoquent de longues coupures d'électricité, touchent jusqu'à 80 % du territoire et privent plus d'un million d'habitants de Kyiv d'alimentation électrique par des températures extrêmes.

Il nous est demandé d'approuver cette convention avec l'ONG « Électriciens sans frontières », reconnue d'utilité publique, qui mène avec l'association « Stand with Ukraine » la campagne des « Lumières pour l'hiver » visant à acheminer des générateurs vers les infrastructures essentielles (hôpitaux, écoles, centres d'hébergement et mairies), en coordination avec les autorités locales.

M. OLLIER - Merci de cette aide qui me semble utile à nos amis ukrainiens.

Je mets aux voix.

ATTRIBUE une subvention de 150 000 € (cent cinquante mille euros) à l'association « Électriciens sans frontières » au titre de son projet d'urgence hivernale 2025-2026 pour l'envoi et la fourniture de 8 générateurs électriques d'une puissance de 110 kW chacun à la ville de Kyiv.

AUTORISE le Président de la métropole du Grand Paris ou son représentant à signer la convention d'objectifs annexée à la présente délibération et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

DIT que les dépenses seront imputées sur l'autorisation de programme « Z10400001-Soutien à la ville de Kiev ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ **Mobilités douces**

06/ APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE AVEC PARIS LA DÉFENSE ET APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION ET D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DE STATIONS VELIB' À LA DÉFENSE SUR LES COMMUNES DE PUTEAUX ET COURBEVOIE

M. OLLIER - La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de deux délibérations.

La première concerne l'approbation de l'avenant n°1 à la convention-cadre de coopération stratégique et financière avec Paris La Défense. La seconde concerne l'approbation d'une convention d'application au titre de la convention-cadre de coopération stratégique et financière avec Paris La Défense et l'attribution d'une subvention pour le projet de raccordement électrique de stations Vélib' à La Défense sur les communes de Puteaux et de Courbevoie.

Cette convention-cadre a été établie le 7 août 2024 pour un montant global de 22 M€. Elle identifie un certain nombre de projets susceptibles de profiter du soutien métropolitain. Fin 2025, la Métropole et Paris La Défense ont proposé un avenant d'actualisation de l'annexe 1, afin de permettre l'identification des nouveaux projets nécessaires au déploiement du service Vélib' à La Défense. C'est en phase avec le financement des aménagements cyclables autour du site de La Défense, qui sont absolument essentiels pour relier Paris et les Hauts-de-Seine.

C'est une très belle délibération qui est soumise à votre vote.

M. OLLIER - Merci infiniment. C'est 500 000 € pour la Métropole ?

M. BAUDRIER- Oui.

M. OLLIER - Merci pour l'immense travail réalisé dans ce domaine, nous en voyons tous les jours les résultats.

Je mets aux voix la délibération 06-1.

06-1/ APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE AVEC PARIS LA DÉFENSE

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention cadre de coopération stratégique et financière avec Paris la Défense, annexé à la présente délibération.

DEMANDE à Paris La Défense, l'AGEMOB et ENEDIS une mobilisation collective et la prise de toutes les mesures à même de garantir l'ouverture du service Vélib' à la Défense en 2026.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention cadre de coopération stratégique et financière avec Paris La Défense et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation du projet d'investissement financé par la Métropole du Grand Paris.

DÉLÈGUE au Bureau de la Métropole du Grand Paris la possibilité d'approuver les avenants au(x) projet(s) de convention(s) de financement ci-annexé(s) même lorsque le montant de l'avenant est supérieur à 200 000 €, à la condition que les modifications apportées au projet (hors financement) ne soient pas substantielles.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. OLLIER - Je mets aux voix la délibération n°6-2.

06-2/ AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION AU TITRE DE LA CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE AVEC PARIS LA DÉFENSE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DE STATIONS VELIB' À LA DÉFENSE SUR LES COMMUNES DE PUTEAUX ET COURBEVOIE

DEMANDE à Paris La Défense, l'AGEMOB et ENEDIS une mobilisation collective et la prise de toutes les mesures à même de garantir l'ouverture du service Vélib' à la Défense en 2026.

APPROUVE la convention d'application au titre de la convention cadre de coopération stratégique et financière avec Paris La Défense pour le projet de raccordement électrique de stations Vélib' à la Défense sur les communes de Puteaux et Courbevoie, annexé à la présente délibération.

DÉCIDE l'octroi d'une subvention en investissement de 50 % des dépenses éligibles, pour un montant maximal de 500 000 € (cinq cent mille euros) à Paris La Défense au titre du projet susmentionné.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions relatives aux subventions d'investissement et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris.

DELEGUE au Bureau de la Métropole du Grand Paris la possibilité d'approuver les avenants au(x) projet(s) de convention(s) de financement ci-annexé(s) même lorsque le montant de l'avenant est supérieur à 200 000 € (deux cent mille euros), à la condition que les modifications apportées au projet (hors financement) ne soient pas substantielles.

DIT que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'opération de programme « Z18700001 - Plan Vélo et aménagements cyclables », opération « 20089 Autres aménagements cyclables ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. OLLIER - Avec l'accord des présidents de groupe, je vais accélérer. Je vais seulement énoncer l'intitulé et vous demander de voter. Bien sûr, si quelqu'un souhaite poser une question, il lèvera la main et j'arrêterai le débat. Mais il n'y a pas de présentation par nos vice-présidents et conseillers métropolitains délégués.

❖ **Partenariats stratégiques**

07/ VALIDATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE SÉQUANO RÉSIDENTIEL DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SAS CTMA POUR LE PROJET DE RECONVERSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM) D'AULNAY-SOUS-BOIS ET D'UNE SCI ET DE LA SCCV AS FOURRIÈRE POUR UNE OPÉRATION IMMOBILIÈRE À AULNAY-SOUS-BOIS ET SEVRAN

07-1/ PROJET DE RECONVERSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM) D'AULNAY-SOUS-BOIS : PRISE DE PARTICIPATION DE SÉQUANO RÉSIDENTIEL DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SAS CTMA

M. OLLIER – Je mets aux voix.

AUTORISE la prise de participation de Séquano Résidentiel à hauteur de 30 % du capital de la société par action simplifiée SAS CTMA, au capital de 10 000 € (dix mille euros), créée avec Eliasun et Fair'Promotion.

AUTORISE le représentant de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de la SAEM Séquano à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation.

AUTORISE le président ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à signer toutes les pièces destinées à assurer l'exécution de la présente délibération, ainsi que tous documents qui en seraient le préalable ou la conséquence.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)

07-2/ OPÉRATION IMMOBILIÈRE À AULNAY-SOUS-BOIS ET SEVRAN : PRISE DE PARTICIPATION DE SÉQUANO RÉSIDENTIEL DANS LE CAPITAL D'UNE SCI ET DE LA SCCV AS FOURRIÈRE

AUTORISE la prise de participation de Séquano Résidentiel à hauteur de 25 % du capital de la société civile immobilière à créer avec l'entreprise générale de travaux UCB.

AUTORISE la prise de participation de Séquano résidentiel à hauteur de 25 % du capital de la société civile de construction-vente AS Fourrière déjà constituée par Eliasun.

AUTORISE le représentant de la Métropole du Grand Paris au sein du Conseil d'administration de la SAEM Séquano à approuver les décisions nécessaires à ces prises de participation.

AUTORISE le président ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à signer toutes les pièces destinées à assurer l'exécution de la présente

délibération, ainsi que tous documents qui en seraient le préalable ou la conséquence.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)

❖ **Héritage des Jeux de Paris 2024**

08/ CONVENTION D'OCCUPATION DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS D'EUROPE DE NATATION DE 2026

M. OLLIER - Cette délibération met au point les accords passés avec la société gestionnaire, avec la Fédération française de natation (FFN), pour assurer le bon déroulement de ces championnats d'Europe auxquels vous serez bien sûr conviés.

Je mets aux voix.

APPROUVE l'organisation des championnats d'Europe de natation 2026 du 28 juillet au 16 août 2026 par la FFN au sein du Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris (CAOMGP) nécessitant une mise à disposition non exclusive autour de l'événement du 29 juin au 30 août 2026.

APPROUVE les principes du projet de Convention tripartite joint en annexe, en cours de négociation pour les championnats d'Europe de natation 2026, incluant la prise en charge par la Métropole des montants de pertes d'exploitation du concessionnaire et des activités annexes estimées à environ 615 000 € (six cent quinze mille euros) HT.

AUTORISE le Président ou son représentant à poursuivre les échanges avec la FFN et SIMBALA en vue de stabiliser définitivement la Convention d'occupation du CAOMGP pour les championnats d'Europe de natation 2026, notamment sur les montants.

PREND ACTE que la convention finalisée sera portée à son approbation lors d'une prochaine séance.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ **Habitat**

09/ OPÉRATION DE RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « LÉNINE-POINCARÉ » À NANTERRE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE POUR L'ANNÉE 2024 – CLÔTURE DE L'OPÉRATION

M. OLLIER - Je mets aux voix.

**09-1/ OPÉRATION DE RÉSORPTION D'HABITAT INSALUBRE « LÉNINE-POINCARÉ » À NANTERRE :
APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE POUR L'ANNÉE 2024**

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) portant sur l'opération de résorption de l'habitat insalubre Lénine-Poincaré à Nanterre pour l'exercice 2024, présenté par la SOREQA.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**09-2/ OPÉRATION DE RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « LÉNINE-POINCARÉ » À NANTERRE
- CLÔTURE DE L'OPÉRATION**

PREND ACTE du bilan de clôture du traité de concession portant sur le traitement de l'îlot Lénine-Poincaré à Nanterre.

AUTORISE la SOREQA à procéder aux opérations de clôture.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget 2026 de la métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ **Administration générale et Ressources humaines**

**10/ MISE EN PLACE DU DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL DE PROMOTION DÉROGATOIRE DES AGENTS
EN SITUATION DE HANDICAP**

M. OLLIER - Je pense que tout le monde est favorable à cette initiative sociale de la Métropole.

Je mets aux voix.

APPROUVE la mise en place, à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2026, d'un dispositif dérogatoire de promotion interne par la voie du détachement en faveur des fonctionnaires en situation de handicap.

PRÉCISE que peuvent candidater au dispositif les fonctionnaires titulaires relevant de l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définies à l'article L.5212-13 du code du travail, sous réserve :

- De justifier de la durée de services publics, fixée dans le statut particulier du cadre d'emplois visé, exigée pour l'accès à ce cadre d'emplois par la voie du concours interne ;
- De justifier, pour les cadres d'emplois d'ingénieur en chef territorial et d'administrateur territorial, au 1^{er} janvier de l'année considérée des conditions requises pour la promotion interne ;

- De satisfaire aux exigences professionnelles attachées aux missions du cadre d'emplois d'accueil.

PRÉCISE que les agents candidats déposent un dossier comprenant :

- Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ;
- Un justificatif, en cours de validité, attestant de leur qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi mentionnée aux alinéas 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L.5212-13 du code du travail.

PRÉCISE que la commission chargée d'examiner les candidatures sera composée :

- De l'autorité territoriale ou de son représentant ;
- D'une personne compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- D'une personne du service des ressources humaines.

FIXE à six le nombre de postes ouverts au titre de ce dispositif pour l'année 2026, répartis comme suit :

- Quatre postes de rédacteur territorial ;
- Un poste d'attaché territorial ;
- Un poste d'ingénieur en chef territorial.

PRÉCISE que les emplois offerts au détachement font l'objet d'un avis d'appel à candidature publié sur le site internet de la Métropole du Grand Paris ou diffusé, à défaut, par tout moyen assurant une publicité suffisante.

AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre du dispositif expérimental de promotion dérogatoire des fonctionnaires en situation de handicap, conformément à la réglementation.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

11/ ÉVOLUTION DES RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ AU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

M. OLLIER - C'est notre ami Manuel AESCHLIMANN qui a travaillé ce dossier. Il y a un accord des syndicats.

Je mets aux voix.

APPROUVE les articles suivants afférents à l'évolution des règles d'éligibilité au complément indemnitaire annuel (CIA) des agents de la Métropole du Grand Paris ;

PRÉCISE que les dispositions prévues à l'article 6 de la délibération CM2020/12/01/56 et à l'article 6 de la délibération CM2023/07/13/30 sont abrogées et remplacées par les articles suivants :

Article 1 : Modalités d'attribution et de versement

Le complément indemnitaire annuel (CIA) a pour objet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir des agents, au regard des résultats individuels et collectifs, dans la limite des plafonds applicables à chaque groupe de fonctions.

Le CIA est attribué au titre de l'année civile considérée, correspondant à la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'agent est en fonctions.

Le montant individuel du CIA est fixé par arrêté de l'autorité territoriale. Ce montant est compris entre 0 % et 100 % du montant maximal prévu par groupe de fonctions du cadre d'emplois concerné. Il est déterminé en lien avec les résultats individuels du collaborateur, évalués lors de l'entretien professionnel annuel (part individuelle), ainsi qu'avec les résultats de l'entité de rattachement (part collective).

Le versement est effectué en deux fractions, en juin et en décembre de chaque année. En cas de départ de l'établissement au cours du premier semestre, l'agent perçoit l'intégralité de son CIA lors du versement de juin.

Article 2 : Modalités relatives aux agents présents sur l'intégralité de l'année civile

L'attribution du CIA repose sur l'entretien professionnel annuel (EPA) réalisé l'année suivante, lequel apprécie la manière de servir de l'agent au titre de l'année écoulée.

Article 3 : Modalités relatives aux agents partiellement présents sur l'année civile

Pour les agents recrutés ou quittant la Métropole du Grand Paris en cours d'année civile, le CIA peut être attribué au titre de l'année considérée, sous réserve d'une présence effective d'au moins un mois.

Le montant du CIA est calculé au prorata temporis, sur la base d'un douzième par mois de présence effective sur l'année civile. Le calcul commence à partir du premier mois complet travaillé, c'est-à-dire du premier au dernier jour du mois civil concerné.

L'attribution du CIA repose sur une appréciation portée par l'autorité hiérarchique, adaptée à la durée de présence de l'agent et formalisée dans un document établi à cet effet.

DIT que les dispositions de la présente délibération prennent effet à compter du 1^{er} mars 2026.

DIT que le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12/ ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. OLLIER – Je mets aux voix

ARTICLE 1 :

- Direction générale adjointe Ressources

APPROUVE la suppression d'un emploi permanent (MGP004) d'administrateur territorial à temps complet sous l'intitulé directeur des ressources humaines et des moyens.

APPROUVE la suppression d'un emploi permanent (MGP163) d'attaché territorial à temps complet sous l'intitulé chef de projet contrôle de gestion-pilotage.

APPROUVE la suppression d'un emploi permanent (MGP193) d'attaché territorial à temps complet sous l'intitulé chef de projet appui au pilotage.

- Direction des finances

APPROUVE la création d'un emploi permanent (MGP163) d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial à temps complet pour exercer les fonctions de chef de projet contrôle gestion-pilotage.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 3 à 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la Hors Echelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8(2°) du code général de la fonction publique.

- Direction des Ressources Humaines

APPROUVE la création d'un emploi permanent (MGP004) d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial ou d'administrateur territorial ou d'ingénieur territorial à temps complet pour exercer les fonctions de directeur des ressources humaines.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de plus de 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la Hors Echelle Bbis.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8(2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la création d'un emploi permanent (MGP193) d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial à temps complet pour exercer les fonctions de chef de projet appui au pilotage.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 3 à 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la Hors Echelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8(2°) du code général de la fonction publique.

ARTICLE 2

APPROUVE la suppression des postes budgétaires suivants :

Administrateur territorial	1
Attaché territorial	2
Total	3

APPROUVE la création des postes budgétaires suivants :

Attaché territorial ou Ingénieur territorial ou Administrateur territorial ou Ingénieur en chef territorial	1
Attaché territorial ou Ingénieur territorial	2
Total	3

PRÉCISE que, pour toute création de poste, chaque cadre d'emploi mentionné par la présente délibération doit s'entendre comme incluant l'ensemble des grades qui composent ledit cadre d'emplois.

PRÉCISE que le tableau des emplois se maintient à 255 postes budgétaires et 246,90 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2026 et suivants de la Métropole.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Nous avons terminé nos délibérations. Dans quelques instants, nous pourrions prendre un rafraîchissement.

Je cède la parole au président Emmanuel GRÉGOIRE, puis, je conclurai.

M. GREGOIRE - Merci beaucoup, Monsieur le Président, il me paraît effectivement souhaitable que vous concluez nos travaux.

Monsieur le Président, en tant que président du groupe socialiste, écologiste et apparentés, je voudrais vous adresser mes remerciements, à vous ainsi qu'à l'administration de la Métropole du Grand Paris. Je crois que nous avons vécu tous ensemble une belle mandature. Tout à l'heure, je ne suis pas intervenu dans le débat sur les orientations budgétaires, j'y associe ma voix, notre voix, pour saluer les travaux qui ont été menés.

Nos groupes politiques ont souhaité proposer une gouvernance partagée. Celle-ci nous a permis d'avancer, parfois un peu plus lentement que lorsqu'une gouvernance majoritaire se dégage, mais avec bien plus d'efficacité, de constance et de promesses pour l'avenir.

À titre personnel et à titre collectif, je voulais vous adresser nos remerciements pour cette belle

mandature, en espérant à chacune et à chacun des membres de notre assemblée que nous nous retrouvions d'une façon ou d'une autre dans la prochaine, pour celles et ceux qui sont à nouveau candidats.

Ce fut un réel plaisir de travailler à vos côtés. Encore une fois, je le dis à vous, à votre exécutif, à l'ensemble de vos collaborateurs et à votre administration.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président. J'apprécie beaucoup tes propos, cher Emmanuel (GREGOIRE), parce que je pense la même chose. C'est aussi ce que je voulais dire au terme de ces dix années de mandature. Je tiens à vous remercier toutes et tous de la manière dont cette gouvernance partagée a été mise en œuvre.

Au départ, personne n'y croyait ; je ne sais pas si vous vous en souvenez. Au fur et à mesure, nous avons construit ce que je peux considérer comme étant une complicité dans l'action. C'est vrai qu'il faut perdre parfois un peu de temps avant de trouver l'accord ou le consensus, mais cela vaut la peine, parce que c'est du temps gagné pour les actions que nous conduisons. Ces actions n'ont pas fait l'objet de réactions négatives, il n'y a pas eu de polémique et nous avons avancé.

En dix ans, nous avons tenu 57 conseils métropolitains. 98 % de nos délibérations ont été votées à l'unanimité. À chaque conseil, je rappelle qu'il y a tout de même entre 50 et 60 délibérations.

Merci infiniment d'avoir pris le temps de venir très régulièrement. Merci aux présidents des groupes, avec lesquels une complicité s'est progressivement nouée, que nous soyons de gauche, de droite ou du centre. Nous avons travaillé ensemble et ce plaisir s'est renforcé au fil des années. Et nous avons toujours pu trouver un consensus sur les délibérations. Dans le désordre, merci à Ludovic TORO, le maire de Coubron et président du groupe centriste, merci à Emmanuel GREGOIRE, président du groupe socialiste, député de Paris, merci à Patrice LECLERC, le maire de Gennevilliers, merci à Sylvain RAIFAUD, conseiller de Paris et président du groupe écologiste.

Merci aussi à Eric CESARI, qui nous manque beaucoup ; il n'est pas là aujourd'hui, vous savez pourquoi. Il a accompli un travail considérable, pendant ces dix années, pour faire en sorte que les groupes puissent travailler ensemble. Il l'a fait sans parti pris, dans un esprit de consensus. Je pense que nous pouvons aujourd'hui lui rendre hommage et le remercier.

Ce principe de fonctionnement a été extrêmement utile : 130 communes, 7,2 millions d'habitants. Vous avez toutes et tous travaillé pour ces habitants. Dans nos réflexions, nous avons toujours pensé à l'intérêt général et au confort de vie des personnes pour lesquelles nous prenions les décisions, pour lesquelles nous nous engageons. Je pense que l'avenir confirmera ce que nous avons fait, car je n'imagine pas que ce travail immense réalisé pendant dix ans, cette protection - dont Gilles CARREZ parlait tout à l'heure - que nous avons apportée à toutes vos communes, puissent être remis en cause par des personnes qui, n'étant pas élus locaux, ont peut-être des difficultés à concevoir et à comprendre ce que nous avons fait.

Je pense que nos actions, nos résultats et notre volonté commune le démontrent aujourd'hui et arriveront à percer la carapace de l'indifférence, qui reste malheureusement encore existante, notamment dans la haute administration.

Je pense que ce travail n'a pas été vain, bien au contraire, et je vous remercie infiniment.

Je remercie nos services. Monsieur le préfet, vous transmettez à l'ensemble des directeurs ici présents. Sans eux, nous n'aurions pas pu réussir tout ce que nous avons fait. Ils ont travaillé avec une volonté extraordinaire ; administration de missions, ils ont été effectivement des missionnaires. Merci à mon cabinet, à travers Matthieu BEIGBEDER, qui m'a énormément aidé. Merci au Bureau et aux vice-présidents. Certes, nous nous sommes « engueulés » de temps en temps, mais je crois que, quand on se fait confiance, on a le droit de s'« engueuler », de ne pas être d'accord et d'échanger.

Ensuite se dégage la voie du consensus et de l'accord général. C'est ce que nous avons fait pendant dix ans.

Je voulais vous en remercier infiniment, je vous en suis reconnaissant. Pour moi, ce fut un véritable bonheur d'être à la tête de cette métropole. J'y étais grâce à vous et je vous en suis extrêmement reconnaissant.

Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements.)

Il ne nous reste plus qu'à aller prendre un verre et à recommencer nos différentes campagnes. Je pense que nos électeurs nous attendent.

(La séance est levée à 17h10)

*
* *

Étaient présents :

Manuel AESCHLIMANN, Marie-Hélène AMIABLE, Joëlle AMOZIGH, Charles ASLANGUL, Jinny BAGE, Dominique BAILLY, Laurent BARON, Jacques BAUDRIER, François BECHIEAU, Fabien BENEDIC, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Florence BERTHOUT, Stéphane BLANCHET, Jean-Michel BLUTEAU, Katy BONTINCK, Geoffroy BOULARD, Angéline BOURDIER-CHAREF, Alphonse BOYE, Véronique BUCAILLE, Denis CAHENZLI, Christian CAMBON, Pierre-Olivier CAREL, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Régis CHARBONNIER, Marie CHAVANON, Catherine CHEVALIER, Hervé CHEVREAU, Alexandra CORDEBARD, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Jeanne D'HAUTESERRE, François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Virginie DASPET, François DECHY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Julie DEFRANCE, Richard DELL'AGNOLA, Aline de MARCILLAC, Anne de RUGY, Patrick DONATH, Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Shems EL KHALFAOUI, Jean-Paul FAURE-SOULET, Yvan FEMEL, Michel FOURCADE, Afaf GABELOTAUD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Michel GENESTIER, Hervé GICQUEL, Didier GONZALES, Alexis GOVCIYAN, Emmanuel GREGOIRE, Eric GRILLON, Daniel GUIRAUD, Stephen HERVE, Véronique JACQUELINE-COLAS, Alexandra JARDIN, Patrick JARRY, Laurent JEANNE, Halima JEMNI, Jérôme KARKULOWSKI, Djénéba KEITA, Bertrand KERN, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Denis LARGHERO, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Patrice LECLERC, Jean-Pierre LECOQ, Françoise LECOUFLE, Eric LEJOINDRE, Xavier LEMOINE, Michel LEPRETRE, Anne-Gaëlle LEYDIER, Marie-Pierre LIMOGÉ, Pascal LOUAP, Benjamin MALLO, Marie-Pierre MARCHAND, Séverine MAROUN, Brigitte MARSIGNY, Pierre-Yves MARTIN, Jacques JP MARTIN, Xavière MARTIN, Sinda MATMATI, Gilles MENTRÉ, Emile MEUNIER, Georges MOTHRON, Christophe NAJDOVSKI, Kristell NIASME, Patrick OLLIER, Pascal PELAIN, Eric PLIEZ, Christine QUILLERY, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Yves REVILLON, Pierre SACK, Abdel SADI, Laurent SAUERBACH, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Jacques-Henri SEMELLE, Sylvie SIMON-DECK, Fatoumata SOW, Samira TAYEBI, Eric THEBAULT, Aurore THIROUX, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, François VAUGLIN, Arnaud VEDIE, Ariel WEIL.

Étaient représentés :

Jean-Noël AQUA par Patrick DOUET, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Jeanne BECART par Angéline BOURDIER-CHAREF, Vincent BEDU par Ludovic TORO, Jacqueline BELHOMME par Marie-Hélène AMIABLE, David BELLIARD par Anne de RUGY, Sylvain BERRIOS par Arnaud VEDIE, Patrice BESSAC par Patrice LECLERC, Aline BESSIS par Jacques-Alain BENISTI, Hélène BIDARD par Djénéba KEITA, Nicolas BONNET-OULALDJ par Jacques BAUDRIER, Jean-Baptiste BORSALI par Pierre-Yves MARTIN, Monique BOUTEILLE par Brigitte MARSIGNY, Philippe BOUYSSOU par Anne-Gaëlle LEYDIER, Ian BROSSAT par Patricia TORDJMAN, Régis CASTEL par Marie-Pierre LIMOGÉ, Laurent CATHALA par Sylvie SIMON-DECK, Patrick CHAIMOVITCH par Sylvain RAIFAUD, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Rolin CRANOLY par Denis CAHENZLI, Stéphanie DAUMIN par Michel LEPRETRE, Ségolène de LARMINAT par Laurent SAUERBACH, Grégoire de la RONCIERE par Aline de MARCILLAC, Christian DEMUYNCK par Dominique BAILLY, Olivier DOSNE par Laurent JEANNE, Patrick FARCY par Alphonse BOYE, Vincent FRANCHI par Kristell NIASME, Karine FRANCLLET par Pierre SACK,

Philippe GOUJON par Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Jacques GUILLET par Pascal LOUAP, Michel HERBILLON par Hervé GICQUEL, Philippe JUVIN par Richard DELL'AGNOLA, Laurent LAFON par Philippe LAURENT, Bruno MARCILLAUD par Eric GRILLON, Thierry MEIGNEN par Séverine MAROUN, Rémi MUZEAU par Yves THOREAU, Thérèse NGIMBOUS BATJOM par Luc CARVOUNAS, Tonino PANETTA par Marie-Christine SEGUI, Gilles POUX par Jean-Philippe GAUTRAIS, Laurent RUSSIER par Patrick JARRY, André SANTINI par Patrick OLLIER, Olivier SARRABEYROUSE par Stéphane BLANCHET, Jean-Yves SENANT par Jérôme KARKULOWSKI, Georges SIFFREDI par Philippe DALLIER, Francis SZPINER par Véronique BUCAILLE, Agnès TOURY par Geoffroy BOULARD, France-Lise VALIER par Georges MOTHRON, Martine VALLETON par Joëlle AMOZIGH, Brigitte VERMILLET par Sébastien BENETEAU, Julien WEIL par Gilles CARREZ.

Étaient absents excusés :

Jean-Pierre BARNAUD, Marie-Claire CARRERE-GEE, Rachida DATI, Clotilde DEROUARD, François-Marie DIDIER, Carole DRAI, Quentin GESELL, Emmanuel MESSAS, Philippe PEMEZEC, Aurélien VÉRON, Métin YAVUZ.

Étaient absents :

François ASENSI, Nadège AZZAZ, Léa BALAGE EL MARIKY, Christiane BARODY-WEISS, Karim BOUAMRANE, Hélène de COMARMOND, Agnès EVREN, Dieunor EXCELLENT, Jean-Christophe FROMANTIN, Jean-Jacques GROUSSEAU, Anne HIDALGO, Pénélope KOMITES, Nathalie LALLIER, Etienne LENGEREAU, Anthony MANGIN, Philippe MONGES, Valérie MONTANDON, Isabelle NIZARD, Mélanie NOWAK, Hélène PECCOLO, Karina PEREZ, Carine PETIT, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Muriel RICHARD, Hamidou SAMAKE, Azzédine TAÏBI, Anouch TORANIAN, Laurent VASTEL, Cécile VEYRUNES-LEGRAIN.

Le Président de la Métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison